



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14  
MARS 2022**

**Approuvé lors du Conseil municipal du  
9 avril 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze mars à 18h15, le Conseil municipal de la Commune de NEUVY-SUR-BARANGEON (Cher), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Actes en Mairie sous la présidence de Madame Marie-Pierre CASSARD, Maire.

*Date de la Convocation du Conseil municipal : 7 mars 2022*

**Présents** : Mme CASSARD, M. BAYARD, Mme JAUBERT, Mme CAPLAN, Mme LAURENT, Mme BOULENGIER, M. DELAIGUES, Mme BUCHET, M. MARIE, Mme JENNEAU, Mme SORNIN, M. KOWALSKI

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 14

**Excusés** : M. RUEGGER – Procuration à Mme JAUBERT  
M. LESIMPLE – Procuration à M. DELAIGUES

**Absents** : M. BEDIN

**Secrétaire de séance** : Mme BUCHET

Madame le Maire ouvre la séance, procède à l'appel des membres et constate que le quorum est atteint.

Madame BUCHET est désignée comme secrétaire de séance.

Madame le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 janvier 2022 :**

**Vote :**

Unanimité

---

**Avis Direction Départementale des Territoires pour vente du logement « 1 cité Maurice Genevoix » pour SA France Loire**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les organismes d'HLM peuvent vendre des logements dans les conditions prévues par le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L443-7 et suivants. Ils sont prioritairement vendus aux locataires ou à un autre organisme HLM. Leur vente ne doit pas avoir pour effet de réduire de manière excessive le parc de logements sociaux locatifs existant sur le territoire de la commune. Ainsi l'avis de la commune est sollicité sur l'opportunité de chacune des ventes.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la Direction Départementale des Territoires, « Service Habitat Bureau Logement » le 18 février 2022 sollicitant l'avis sur la vente d'un pavillon situé sur la commune au « 1 Cité Maurice Genevoix ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, émet un avis favorable sur la vente du pavillon situé au « 1 Cité Maurice Genevoix ».

**Vote :**

Unanimité

**Dénomination voirie**

Madame le Maire informe que la dénomination des voies à caractère de rue est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours ((SAMU, Pompiers), les Brigades de Gendarmerie qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins)), le travail des préposés de la Poste et d'autres services publics ou commerciaux, l'accès aux réseaux téléphoniques, internet (fibre...), la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des maisons, immeubles, et lieux-dits.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination d'une rue valide le principal général de dénomination des voies de la commune, valide le nom attribué à la voie concernée, autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**ANNEXE :**

Contexte : souci d'adressage

Adoption de la dénomination suivante : « **Route de Presly** » à compter du PR 27+045 au PR 27+233.

**Devis Actiprint (ordinateur Accueil de la mairie)**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal de la proposition de devis établi par ACTIPRINT dans le cadre du changement de l'ordinateur du poste de l'accueil de la mairie à hauteur de 1 565.00 € Hors Taxes soit 1 878.00 € Toutes Taxes Comprises.

Le Conseil municipal, après en avoir entendu l'exposé et délibéré, autorise / n'autorise pas Madame le Maire à signer le devis correspondant et à inscrire / à ne pas inscrire les crédits afférents au budget principal 2022 en investissement – compte 2183.

**Vote :**

Unanimité

**Convention tripartite de prélèvement ORANGE.**

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante d'adhérer à une convention dont l'objet est de fixer les modalités de règlement des dépenses pour l'ensemble des lignes téléphoniques. Ce document est à signer par le Comptable public, la collectivité et Orange.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré approuve la convention et autorise Madame le Maire à signer et à se charger de toutes les formalités nécessaires au dossier.

**Vote :**

Unanimité

### **Don - Ukraine**

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de venir en aide aux familles ukrainiennes, victimes du conflit via une aide financière.

Elle propose la somme de 1 000.00 €.

Après cet exposé, les Conseillers municipaux acceptent la proposition de Madame le Maire et la charge de verser cette somme dès que les modalités de versement seront actées.

### **Vote :**

Unanimité

### **Approbation du compte de gestion du budget Assainissement 2021**

Madame le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote,

Approuve le Compte de Gestion du Comptable public pour l'exercice 2021. Ce Compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **Vote :**

Pour : 13      Abstention : 1 (Mme JENNEAU)

### **Approbation du compte de gestion du budget Eau 2021**

Madame le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote,

Approuve le Compte de Gestion du Comptable public pour l'exercice 2021. Ce Compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Vote :**

Pour : 13      Abstention : 1 (Mme JENNEAU)

**Approbation du compte de gestion du budget Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) 2021**

Madame le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote,

Approuve le Compte de Gestion du Comptable public pour l'exercice 2021. Ce Compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Vote :**

Unanimité

**Approbation du compte administratif du budget assainissement 2021**

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Compte Administratif 2021 du budget assainissement,

Considérant que Madame Marie-Pierre CASSARD, Maire s'est retirée pour laisser la présidence à M. DELAIGUES François, Adjoint au Maire, pour le vote du compte administratif,

Sur proposition de M. DELAIGUES François,

Après en avoir délibéré, PREND ACTE des résultats de l'exercice 2021 qui ressortent ainsi qu'il suit :

<b>Libellés</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Recettes	68 575.72 €	44 687.00 €
Dépenses	89 577.71 €	35 585.95 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 21 001.99 €</b>	<b>9 101.05 €</b>

DECIDE d'approuver le Compte administratif 2021 tel qu'il est présenté et d'affecter les résultats.

**Vote :**

Pour : 12      Abstention : 1 (Mme JENNEAU)

### **Approbation du compte administratif du budget eau 2021**

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Compte Administratif 2021 du budget eau,

Considérant que Madame Marie-Pierre CASSARD, Maire s'est retirée pour laisser la présidence à M. DELAIGUES François, Adjoint au Maire, pour le vote du compte administratif

Sur proposition de M. DELAIGUES François,

Après en avoir délibéré, PREND ACTE des résultats de l'exercice 2021 qui ressortent ainsi qu'il suit :

<b>Libellés</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Recettes	45 860.57 €	100 076.32 €
Dépenses	27 897.67 €	75 897.77 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>17 962.90 €</b>	<b>24 178.55 €</b>

DECIDE d'approuver le Compte administratif 2021 tel qu'il est présenté et d'affecter les résultats.

#### **Vote :**

Pour : 12      Abstention : 1 (Mme JENNEAU)

### **Approbation du compte administratif du budget Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) 2021**

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Compte Administratif 2021 du budget assainissement,

Considérant que Madame Marie-Pierre CASSARD, Maire s'est retirée pour laisser la présidence à M. DELAIGUES François, Adjoint au Maire, pour le vote du compte administratif,

Sur proposition de M. DELAIGUES François,

Après en avoir délibéré, PREND ACTE des résultats de l'exercice 2021 qui ressortent ainsi qu'il suit :

<b>Libellés</b>	<b>Fonctionnement</b>
Recettes	0.00 €
Dépenses	0.50 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 0.50 €</b>

DECIDE d'approuver le Compte administratif 2021 tel qu'il est présenté et d'affecter les résultats.

#### **Vote :**

Unanimité

### Budget Assainissement – Affectation des Résultats du CA 2021

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Libellés	
Solde d'exécution de clôture de fonctionnement : <i>excédent</i>	11 191.76 €
Solde d'exécution de clôture d'investissement : <i>excédent</i>	197 481.79 €
<b>Résultat total : excédent</b>	<b>208 673.55 €</b>
Etat des restes à réaliser :	
- Dépenses	---
- Recettes	---
<b>Report à nouveau en fonctionnement : R 002</b>	<b>11 191.76 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter es résultats comme ci-dessus.

#### Vote :

Pour : 13                      Abstention : 1 (Mme JENNEAU)

### Budget Eau – Affectation des Résultats du CA 2021

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Libellés	
Solde d'exécution de clôture de fonctionnement : <i>excédent</i>	16 488.55 €
Solde d'exécution de clôture d'investissement : <i>excédent</i>	71 746.32 €
<b>Résultat total : excédent</b>	<b>88 234.87 €</b>
Etat des restes à réaliser :	
- Dépenses	---
- Recettes	---
<b>Report à nouveau en fonctionnement : R 002</b>	<b>16 488.55 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats comme ci-dessus.

#### Vote :

Pour : 13                      Abstention : 1 (Mme JENNEAU)

## Budget Service Public de l'Assainissement Non Collectif – Affectation des Résultats du CA 2021

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Libellés	
Solde d'exécution de clôture de fonctionnement : <i>déficit</i>	- 182.50 €
Solde d'exécution de clôture d'investissement :	0.00€
<b>Résultat total : déficit</b>	<b>- 182.50 €</b>
Etat des restes à réaliser :	
- Dépenses	---
- Recettes	---
<b>Intégration du déficit de fonctionnement au budget principal 2022</b>	<b>- 182.50 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, affecte le déficit de fonctionnement de ce budget à au budget primitif principal de 2022.

### Vote :

Unanimité

### Vote du budget primitif 2022 Assainissement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

**Section d'Investissement : 242 168.79 €**

**Section de Fonctionnement : 105 983.18 €**

**Vote :** Pour : 13 Abstention : 1 (Mme JENNEAU)

### Vote du budget primitif 2022 Eau

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

**Section d'Investissement : 91 792.87 €**

**Section de Fonctionnement : 79 246.55 €**

**Vote :** Pour : 13 Abstention : 1 (Mme JENNEAU)

**Afin d'étudier certains points, la réunion se poursuit en réunion d'élus à portée générale (sans délibération).**

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont signé au Registre, les membres présents.